

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

Rapport d'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Budget eau potable

ARTS &
LETTRES

ENVIRONNEMENT

TOURISME

TERRITOIRE

HABITAT

SÉCURITÉ &
PRÉVENTION

ACTION
SOCIALE



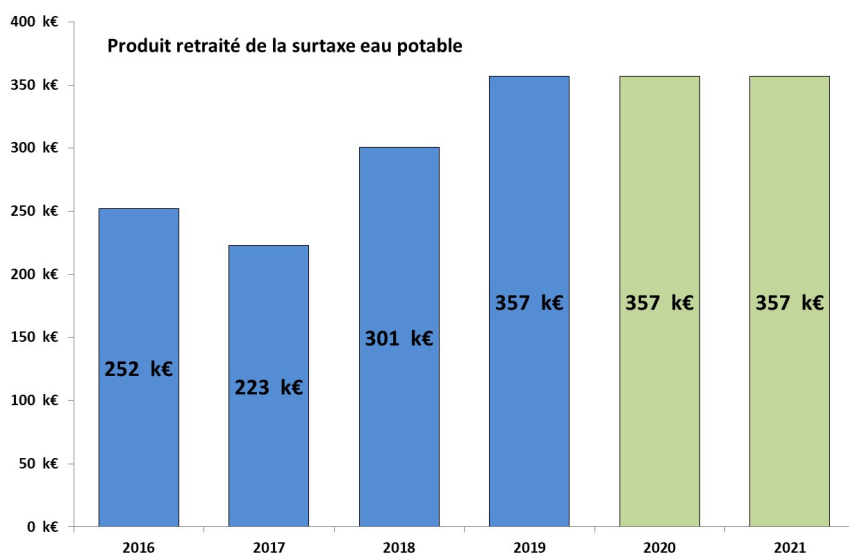
La communauté d'agglomération gère le service de l'eau potable sur les communes de :

- Chalifert, Chanteloup en Brie, Lesches, Montévrain depuis la prise de compétence
- Ferrières en Brie depuis le 5 juillet 2017.

Les autres communes du territoire sont adhérentes au SIAEP de Lagny sur Marne, au SIAEP de Tremblay ou au SMAEP de l'Ouest Briard.

1. LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

1.1. LA SURTAXE EAU (HT)



Le conseil communautaire a de nouveau voté la stabilité du taux de la surtaxe eau potable pour 2020 pour la sixième année consécutive.

L'année 2019 a connu de nouvelles volatilités dans le reversement entre fermiers sur les communes dont le délégataire eau potable est différent du délégataire assainissement. Pour éviter de nouveaux décalages, un avenant a été signé définissant un nouveau calendrier de reversement.

Le budget 2020 reposera donc sur une volumétrie constante d'eau potable.

2. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

2.1. LES CHARGES DE PERSONNEL

Si le budget eau potable intègre une masse salariale de 40 k€ en prévision, elle n'a jamais été confirmée lors des différentes exécutions budgétaires. Le budget 2019 reposera sur ces mêmes hypothèses.

2.2. LES CHARGES GENERALES / LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges générales sont estimées à une enveloppe de 115 k€, essentiellement pour des entretiens éventuels de réseaux.

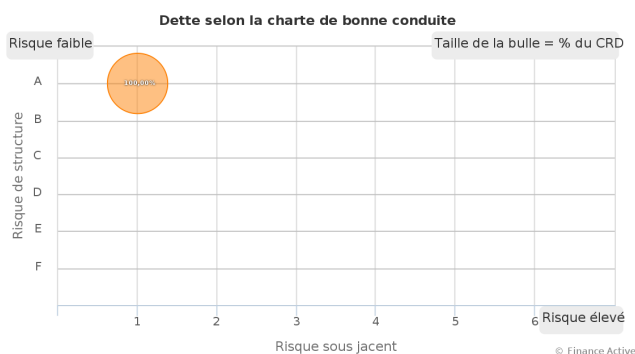
Des charges exceptionnelles seront également valorisées pour permettre d'annuler des titres antérieurs.

2.3. LA CHARGE DE LA DETTE

En 2018, la communauté d'agglomération a sollicité un emprunt de 400 k€ pour permettre le financement de son programme pluriannuel d'investissement. En appliquant les critères de la charte Gissler, 100% de notre dette est saine avec un risque estimé le plus faible possible tant sur la structure que sur le sous-jacent.

En 2019, la communauté d'agglomération n'a pas sollicité d'emprunt.

Capital restant dû	760 192 €
Taux moyen (Ex/Ex Annuel)	3,19%
Durée de vie résiduelle	13 ans et 8 mois
Durée de vie moyenne	7 ans et 4 mois
Nombre de lignes	2



Le panier de la dette est exclusivement composé d'emprunts à taux fixe.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	760 192 €	100,00%	3,19%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Ensemble des risques	760 192 €	100,00%	3,19%

Le tableau ci-dessous établit une prospective du besoin de financement du budget eau :

	2017	2018	2019	2020	2021	2017
Nouveaux emprunts bancaires (a)		400 k€				
Remboursements (b)	40 k€	42 k€	52 k€	54 k€	56 k€	40 k€
Besoin de financement (a-b)	-40 k€	358 k€	-52 k€	-54 k€	-56 k€	-40 k€

2.4. L'EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	2019	2020	2021	2022	2023
DRF	38 k€	196 k€	53 k€	51 k€	49 k€
% d'évolution		---	---	-3,92%	-4,26%

La progression des charges entre 2019 et 2020 se justifie par des écritures comptables ponctuelles, notamment entre les budgets assainissement et eau potable.

3. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les soldes intermédiaires de gestion affichent une épargne en diminution. 2018 avait été marqué par la perception du deuxième semestre

	2018	2019	2020	2021	2022
+ Produits de gestion courante	857 k€	300 k€	330 k€	357 k€	357 k€
- Charges de gestion courante	559 k€	126 k€	166 k€	31 k€	31 k€
= Épargne de gestion	298 k€	174 k€	164 k€	326 k€	326 k€
- Charges financières	25 k€	31 k€	30 k€	30 k€	30 k€
= Épargne brute	273 k€	144 k€	134 k€	296 k€	296 k€
- Rbt capital de la dette	55 k€	60 k€	60 k€	60 k€	60 k€
= Épargne nette	218 k€	84 k€	74 k€	236 k€	236 k€

4. LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement sont la traduction opérationnelle du plan pluriannuel d'investissement qui repose sur l'autorisation de programme lié au PPI 2015 – 2019 qui glisse sur 2020

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT < 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021 ET +
PPI "2015-2019" HT actuel	2 106 000,00 €	361 233,29 €	780 371,91 €	964 394,80 €		- €
PPI "2015-2019" HT proposé	2 106 000,00 €	361 233,29 €	780 371,91 €	272 002,10 €	634 750,00 €	57 642,70 €
RECETTES (SUBV, AUTOFIN)	2 106 000,00 €	361 233,29 €	780 371,91 €	272 002,10 €	634 750,00 €	57 642,70 €

Le secteur de l'eau potable est très mal subventionné. A priori, il n'y aura pas de subventions dans le budget primitif 2020. Au regard de ces opérations d'investissement, les hypothèses d'atterrissage budgétaire 2020 n'indique pas le besoin de souscrire un emprunt d'équilibre.